

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur

**Arrêté du 15 octobre 2024**

**fixant la composition de la commission de sélection du recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides localisés en région Ile-de-France au titre de l'année 2024**

NOR :

**Le ministre de l'intérieur,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'État et à la fonction publique hospitalière par voie électronique ;

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu le décret n° 2024-759 du 7 juillet 2024 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2024 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté du 19 février 2024 fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2024 au recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté du 22 août 2024 fixant les conditions d'organisation du recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer pour l'Office français de protection des réfugiés et apatrides ouvert au titre de l'année 2024,

### **Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur DERBAK Mourad, attaché d'administration hors classe, est nommé président de la commission de sélection du recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides localisés en région Ile-de-France au titre de l'année 2024.

#### **Article 2**

Monsieur DOUCEMENT Thierry, attaché d'administration hors classe, est nommé vice-président de la commission de sélection du recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides localisés en région Ile-de-France au titre de l'année 2024.

#### **Article 3**

Sont désignés en qualité de membres de la commission :

- Madame DUCLOS Laurence, attachée d'administration hors classe ;
- Madame CHAVINIER Yoanna, secrétaire administrative de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer ;

#### **Article 4**

En cas d'empêchement du président, la présidence des travaux de la commission sera assurée par M. DOUCEMENT Thierry, vice-président.

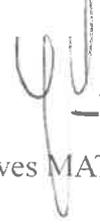
---

## Article 5

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché, de manière à être accessible au public, sur les lieux de l'épreuve pendant toute la durée ainsi que, jusqu'à la proclamation des résultats, dans les locaux de l'OFPPRA et sur les sites internet du ministère de l'intérieur et de l'OFPPRA.

Fait le 15 octobre 2024

Pour le ministre et par délégation,  
Le sous-directeur du recrutement  
et de la formation :



Yves MATHIS

